



**13th Annual Forum
of Developing Country
Investment Negotiators**

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



**Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand**

RAPPORT DE RÉUNION

**Élaboration de politiques
d'investissement pendant
la COVID-19 et au-delà**



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 1, jeudi 3 septembre 2020

Cérémonie d'ouverture

Le Forum a été ouvert par **M. Cherdchai Chaivaivid** (Directeur Général, Département des Affaires Économiques Internationales, Ministère des Affaires Étrangères, Thaïlande) et **Mme Nathalie Bernasconi** (Directrice Senior, Droit et politique économique, Institut international du développement durable [IISD]).

Souhaitant la bienvenue aux participants au nom du gouvernement thaïlandais, **M. Chaivaivid** a décrit l'impact négatif de la pandémie de la COVID-19 sur les flux d'investissement, notant que les pays en développement devront faire face aux conséquences les plus éprouvantes. M. Chaivaivid a observé que les mesures adoptées par les gouvernements en réponse à la pandémie ont également affecté la mise en œuvre de projets d'investissement existants ainsi que la planification commerciale à long terme, tout en évoquant les reculs qu'entraîneront probablement la COVID-19 en matière de réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il a indiqué que le Forum constitue une plateforme utile permettant d'explorer ce que la pandémie est susceptible de signifier pour les politiques d'investissement ; comment canaliser l'investissement direct étranger (IDE) vers les secteurs de taille modeste d'une manière inclusive et durable ; et les actions et stratégies envisageables.

Mme Bernasconi a adressé ses remerciements aux hôtes de la réunion et a rappelé certains des principaux thèmes de discussion du Forum, y compris la manière dont le programme avait été adapté pour refléter le contexte de la COVID-19. Elle a également expliqué le format de la réunion, qui cette année était caractérisé par l'utilisation de plateformes virtuelles.

Discours d'ouverture et définition du thème

M. le Professeur Muthucumaraswamy Sornarajah (Professeur émérite à l'Université Nationale de Singapour) a prononcé un discours d'ouverture examinant l'impact des traités d'investissement en temps de crise. Regardant de près la crise économique argentine du début des années 2000, la crise financière mondiale de 2008 à 2009 et le printemps arabe de 2010, le Professeur Sornarajah a présenté des exemples de différends relatifs aux investissements qui ont été soulevés en réponse à ces événements. Il a précisé que les défauts de paiement de dettes souveraines que certains gouvernements subiront probablement en raison de la COVID-19 pourraient également conduire à des procès liés aux investissements, comme on l'a vu en Argentine et en Grèce par le passé, et qu'il s'attendait à voir émerger un plus grand nombre de



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

requêtes de règlement de différends entre investisseurs et États (RDIE) dans les mois et les années à venir. Le Professeur Sornarajah a également énuméré les types d'arguments qui peuvent être utilisés pour défendre les mesures liées à la COVID-19, notamment le caractère non indemnisable des mesures réglementaires, la sécurité nationale ou la nécessité. En outre, il a présenté cinq options que les pays en développement pourraient envisager. Celles-ci comprenaient l'extinction d'un traité, la suspension d'un traité, le retrait du consentement à l'arbitrage, la suspension statutaire des requêtes découlant de questions liées au COVID et le recours à la responsabilité sociale des entreprises. Il a ensuite proposé une vision des approches possibles pour l'avenir, telles qu'un monde sans traités ou une conception des traités d'investissement visant à éviter ces problèmes lors de crises futures.

Session 1 : Élaboration d'une politique d'investissement durant la crise mondiale

La première séance du Forum a porté sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'IDE et sur le cadre de gouvernance relatif aux investissements internationaux. La séance a été animée par **Mme Ajuma Patience Okala** (Directrice adjointe et conseillère juridique, Commission Nigériane de Promotion des Investissements), qui a présenté le thème général et énuméré un certain nombre de problèmes auxquels les pays en développement doivent déjà faire face sous la menace de requêtes de RDIE liées à la COVID-19.

M. Hamed El-Kady (Responsable de la Politique d'investissement International, Division de l'investissement et des Entreprises, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED]) a décrit les deux grandes catégories de mesures liées aux investissements qui ont été prises par les gouvernements en réponse à la pandémie de COVID-19. La première catégorie regroupe les mesures de soutien que les gouvernements peuvent ne pas offrir aux investisseurs étrangers. La seconde catégorie concerne les mesures liées à la santé publique telles que les nouveaux mécanismes de filtrage ou réglementations relatifs à l'IDE qui sont susceptibles d'affecter le secteur de la santé au niveau local. M. El-Kady a ensuite présenté deux sortes d'approches ou solutions visant à répondre aux recours potentiels pouvant être soulevés par les investisseurs étrangers contre ces mesures gouvernementales. Une solution à court terme pourrait consister en un moratoire sur les requêtes de RDIE liées à la COVID-19. Une solution à plus long terme impliquerait de s'attaquer aux causes profondes des contraintes auxquelles les États sont assujettis dans l'exercice de leur droit à légiférer dans l'intérêt public, ainsi que de s'atteler au problème du stock existant de traités d'investissement.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

M. l'Ambassadeur Albert Muchanga (Commissaire au Commerce et à l'Industrie, Commission de l'Union africaine) a décrit les divers efforts entrepris par les gouvernements africains pour freiner la propagation du virus, allant des fermetures générales aux mesures visant à faciliter l'approvisionnement continu en équipements médicaux et en produits alimentaires essentiels. Il a mentionné quelques exemples sectoriels de mesures contre la COVID-19, tels que l'arrêt pur et simple d'exploitations minières, tout en rappelant que les gouvernements sont confrontés à des fardeaux grandissants de dettes. Amb. Muchanga a ensuite présenté le cadre politique et le plan d'action que l'Union africaine a mis au point pour soutenir les États membres dans leur réponse à la pandémie, notamment en assurant la circulation des biens essentiels et en améliorant les compétences et capacités des travailleurs des secteurs productifs. Une autre composante consiste à garantir que l'élan en faveur de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ne soit pas ralenti malgré le report des négociations et des échanges sous l'égide de la ZLECAf qui a été provoqué par la pandémie.

Mme Chantal Ononaiwu (Spécialiste de la Politique Commerciale et du Droit, Secrétariat de la Communauté des Caraïbes [CARICOM]) a fait remarquer que les organisations régionales telles que la CARICOM peuvent jouer un rôle important dans l'initiation ou la coordination des efforts déployés par les pays pour protéger leurs mesures liées à la COVID-19 contre les recours formulés par les investisseurs étrangers. Par le biais de processus consultatifs ou délibératifs, les organisations régionales peuvent attirer l'attention sur l'exposition possible des gouvernements à d'éventuelles requêtes de RDIE liées à la COVID-19 au titre des traités d'investissement et des contrats d'investissement, souligner la nécessité pour les pays de déterminer s'ils doivent prendre des mesures pour se protéger contre de telles requêtes et servir de tribune pour l'examen des diverses options pour se protéger contre ces requêtes. Elle a indiqué que des discussions avaient eu lieu au sein de la CARICOM, y compris au niveau ministériel, sur la façon dont les pays peuvent protéger leurs mesures liées à la COVID-19 contre les requêtes de RDIE. Elle a également fait remarquer que le niveau de risque auquel est exposé chaque pays peut varier, même au sein de la CARICOM, et que les efforts visant une action coordonnée ne devraient pas empêcher les pays d'entreprendre individuellement les évaluations de risques nécessaires ainsi que les mesures de protection connexes. Elle a aussi mis en lumière le rôle important des organisations régionales dans le soutien apporté aux discussions plus larges sur la réforme des traités d'investissement et dans le fait de veiller au maintien de cette réforme dans les programmes respectifs des pays. À cet égard, elle a noté qu'en 2019, la CARICOM avait collaboré avec la CNUCED, l'IISD et le Secrétariat du Commonwealth pour organiser un forum de la CARICOM sur les accords internationaux d'investissement (AII) durant lequel les représentants ont formulé des recommandations sur la réforme des AII.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Mme Vilawan Mangklatanakul (Directrice Générale, Département des traités et affaires juridiques, Ministère des Affaires Étrangères, Thaïlande) a exposé les mesures extrêmes qui ont dû être adoptées par la Thaïlande et de nombreux autres pays en réponse à la pandémie, allant de la fermeture de frontières et de ports jusqu'aux ordres de confinement. Elle a ensuite fait référence à la discussion globale sur la manière de trouver un équilibre entre la réalisation des objectifs de politique publique et l'atténuation de l'impact de ces mesures sur le secteur privé. Elle a également décrit les efforts de coordination intragouvernementale déployés par la Thaïlande afin de minimiser le risque que les mesures liées à la COVID-19 fassent l'objet de différends entre investisseurs et États.

M. Ignacio Torterola (juriste international) a examiné plus en détail la crise économique argentine du début des années 2000 et les litiges investisseurs-États qui en ont résulté. Il a précisé l'ampleur et l'échelle de l'effondrement financier de l'Argentine et la réaction des organisations internationales, tout en soulignant que la situation argentine était spécifique à un seul pays, contrairement à celle amenée par la COVID-19, qui revêt un caractère mondial. Il a fait remarquer que les situations qui sont susceptibles de s'avérer particulièrement difficiles pour les États sont les défauts de remboursement des dettes souveraines et les violations de contrats, et que les États devraient veiller à ce que les mesures qu'ils imposent en réponse à la COVID-19 soient raisonnables et proportionnelles à la menace présentée par le virus. M. Torterola a insisté sur l'importance pour les gouvernements de solliciter des conseils de la part de juristes gouvernementaux ayant une solide compréhension de la jurisprudence existante relative au RDIE ainsi qu'une expérience en matière d'arbitrage. Il a observé par ailleurs qu'une interprétation conjointe par les parties au traité pourrait constituer une réponse prometteuse et qu'elle présente des similitudes avec la suspension du RDIE proposée par l'IISD.

À la suite de ce premier tour d'interventions, chaque panéliste a été invité à revenir plus en détail sur les échanges précédents.

Amb. Muchanga a présenté plus en détail les divers efforts entrepris par la Commission de l'Union africaine pour favoriser les discussions entre les gouvernements et avec les experts afin de parvenir à une meilleure compréhension des menaces potentielles auxquelles les États sont confrontés en vertu de leurs traités d'investissement existants. Il a également discuté des recommandations connexes que la Commission de l'Union africaine a présentées aux États membres pour examen, recommandations reposant sur des principes de coopération et d'action multilatérale dans l'optique d'atténuer le risque de RDIE dans le cadre des traités d'investissement. Il a noté que cela ne s'étendait pas aux risques qui existent en vertu des lois et contrats d'investissement.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

M. Torterola a affirmé que les accords internationaux d'arbitrage n'empêchent pas les États d'adopter des mesures réglementaires légitimes dans l'intérêt public, dans la mesure où ces mesures ne sont pas discriminatoires et sont raisonnables et proportionnées à la situation en question. Il a fait remarquer que les États devraient examiner ces limitations de près lorsqu'ils élaborent leurs réponses politiques. Il a également précisé que les États doivent étudier les moyens de défense possibles qu'ils pourraient utiliser face à un tel arbitrage, en notant également les suggestions soulevées par le Professeur Sornarajah lors de son discours d'ouverture. M. Torterola a décrit les moyens de défense possibles en vertu du droit international coutumier, ainsi que ceux des traités d'investissement eux-mêmes, tout en rappelant que tous les traités ne permettent pas les mêmes moyens de défense.

Mme Ononaiwu a fait écho à la déclaration de M. Torterola affirmant que les traités ne présentent pas tous les mêmes exceptions, ce qui signifie que les États pourraient être empêchés de se prévaloir de certains moyens de défense en vertu de traités particuliers. Elle a décrit quelques-unes des exceptions générales incluses dans des traités plus récents, ainsi que les exceptions relatives à la sécurité qui figurent dans certains traités. Elle a observé que si de telles exceptions peuvent s'avérer utiles lorsqu'un État se défend dans le cadre d'une requête de RDIE, cela n'empêchera pas la présentation d'une requête en premier lieu. Elle a expliqué plus en détail les conditions d'utilisation de ces exceptions comme moyens de défense, en insistant sur le fait que celles-ci méritent d'être prises en considération par les États. En faisant référence à la suggestion formulée par M. Torterola concernant les interprétations conjointes, elle a indiqué que certains traités récents contiennent des précisions sur la manière d'utiliser les exceptions qui y figurent. Mme Ononaiwu a également dit que même dans de tels cas, le tribunal peut encore déterminer si une mesure sanitaire ou économique prise en pleine crise relève finalement du champ d'application d'une exception donnée, de sorte que les États ne peuvent pas se permettre de prendre ces protections pour acquises.

M. El-Kady a signalé que d'après une base de données de la CNUCED, seulement 16 % des traités d'investissement actuels contiennent des exceptions générales ou des exceptions relatives à la sécurité, ce qui signifie que les États ne disposent que de possibilités limitées de se prévaloir de ces exceptions lors de leur défense. Il a ajouté que la crise actuelle a fait ressortir l'urgence de réformer les accords internationaux d'investissement, tandis que la CNUCED prévoit d'intensifier son assistance technique et son appui au renforcement des capacités des pays en développement, y compris par voie virtuelle et à travers l'élaboration d'un « accélérateur de réforme des AII » qui impliquerait des documents de politique qui peuvent contribuer à éclairer les mesures politiques adoptées par les États. Ces documents auront pour but de fournir aux États des outils, des instruments et des formulations de rédaction précises qui peuvent être utilisés lorsqu'ils cherchent à élaborer des positions consensuelles en matière de réforme. Dans l'intervalle, il a conseillé aux



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

États de commencer à examiner leurs traités existants, de commencer à élaborer un nouveau modèle de traité bilatéral d'investissement et de poursuivre les processus de renégociation ou d'extinction, en supposant que ces mesures soient conformes à leurs stratégies nationales de développement.

Mme Mangklatanakul a souligné les risques de RDIE auxquels font face les États en vertu de leurs contrats d'investissement, risques qui, d'après elle, sont plus élevés que ceux présentés par leurs traités d'investissement. Elle a fourni des exemples pertinents du déroulement possible de ce type de requête.

Au cours de la séance de questions et de réponses en plénière, les participants ont posé une série de questions portant sur des enjeux tels que les défis particuliers rencontrés par les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) en raison de la COVID-19 ; la pression exercée par certains gouvernements pour privatiser des secteurs stratégiques ou adopter des contrats d'investissement à long terme ; si les traités plus récents de troisième génération apportent des moyens de défense suffisants aux États lors de crises comme celles-ci ; les risques auxquels les États sont confrontés en vertu des lois nationales sur l'investissement ; comment identifier un traité « à haut risque » ; et ce que les États qui sont encore parties à des traités plus anciens sans exceptions générales ni exceptions relatives à la sécurité peuvent faire pour se défendre. Les panélistes ont observé que certains traités récents demeurent relativement peu testés lorsqu'il s'agit de recourir à leurs exceptions dans le cadre de la défense d'un État et qu'il est essentiel d'examiner la jurisprudence existante en matière de RDIE ainsi que les moyens de défense disponibles en vertu du droit international coutumier lorsqu'on est confronté à des requêtes soulevées en vertu de traités plus anciens. Ils ont ajouté que, compte tenu de la nature imprévisible des résultats des arbitrages, et ce même dans le meilleur des cas, les États doivent aller plus loin et ne pas se contenter d'envisager un apport de modifications mineures aux formulations contenues dans les traités. Les panélistes ont également examiné plus en profondeur quelques exemples de la jurisprudence pertinente à travers leurs réponses. En ce qui concerne les lois nationales sur l'investissement, ils ont noté que la réforme de cette législation devrait être menée parallèlement à la réforme des accords internationaux d'investissement. Les panélistes ont observé que certains des accords de libre-échange les plus récents contiennent des dispositions qui sont spécifiques aux besoins des MPME ou qui pourraient être utilisées pour les soutenir de manière implicite.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 2, vendredi 4 septembre 2020

Session en petits groupes 1 : Partage d'expériences des pays sur les réponses politiques liées à la COVID-19

Cette session en petits groupes a impliqué cinq groupes établis selon la préférence linguistique des participants. La discussion du matin, destinée aux interlocuteurs parlant l'anglais, a été animée par **Mme Sarah Brewin** (conseillère en droit international, IISD). La discussion du matin pour les interlocuteurs parlant le français a été animée par **Mme Bernasconi**. Les discussions de l'après-midi, pour les personnes parlant l'anglais, l'espagnol ou le français, ont été animées par **Mme Brewin, M. Daniel Uribe** (Chargé de programme, Centre Sud) et **Mme Soledad Leal Campos** (conseillère principale en droit, IISD), respectivement.

Les participants aux discussions en petits groupes ont échangé autour des types de mesures que leurs gouvernements avaient adoptés en réponse à la COVID-19 et qui peuvent avoir un impact sur les investisseurs étrangers. Ils ont également abordé la question de savoir si certaines de ces mesures pourraient résister à un RDIE. Ils ont passé en revue les secteurs économiques ayant traditionnellement été confrontés à des RDIE avant la COVID-19, en examinant si d'autres secteurs pourraient faire face à de telles requêtes dans le sillage de la pandémie. Il a été noté que les requêtes de RDIE liées à la COVID-19 peuvent s'être déplacées des secteurs traditionnellement plus exposés aux requêtes de RDIE, tels que ceux de l'exploitation minière, pétrolière et gazière, vers d'autres secteurs tels que les transports, l'hôtellerie et le tourisme ayant été sévèrement touchés par la pandémie. Les participants se sont demandés si le risque de ces requêtes de RDIE avait augmenté à cause de la pandémie, et si une suspension du RDIE pour les mesures liées à la COVID-19 constituerait un progrès utile. Ils ont également examiné comment une telle suspension serait mise en œuvre et quelles autres options pourraient être disponibles. Il a en outre été précisé que les risques ne se trouvent pas uniquement dans les traités et que certains pays sont en effet plus préoccupés par la possibilité que des requêtes relèvent de leurs contrats ou lois internationaux d'investissement. À cet égard, il est important que les gouvernements cernent les risques de RDIE liés à la COVID-19 émanant non seulement des traités d'investissement, mais aussi des contrats et des lois nationales, et qu'ils élaborent des solutions cohérentes permettant de répondre à l'ensemble des sources de requêtes de RDIE.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 3, lundi 7 septembre 2020

Session 2 : La relance pour un avenir durable et résilient

La deuxième séance a permis d'examiner en profondeur comment le droit et la politique en matière d'investissements peuvent appuyer la reprise après la COVID-19, ainsi que certains des défis à relever pour garantir que ces efforts prennent en compte les questions de développement durable. Elle a été animée par **M. Makane Moïse Mbengue** (Professeur de droit international, Faculté de Droit, Université de Genève), qui a ouvert la session par quelques réflexions sur la nécessité de mieux intégrer les cadres de gouvernance mondiale en matière de santé avec les cadres et considérations liés à l'investissement, et vice versa. Il a également souligné que, malgré la nouveauté du contexte de la COVID-19, la nécessité de maintenir le développement durable comme principal moteur de l'élaboration des politiques d'investissement a été un thème constant pour l'ensemble des Forums annuels des négociateurs d'investissement des pays en développement.

Mme Opeyemi Abebe (Conseillère en compétitivité commerciale, Division du Commerce, Secrétariat du Commonwealth) a décrit le climat économique difficile provoqué par la COVID-19, les organisations internationales prévoyant des récessions et les flux d'IDE allant décroissant, surtout dans les pays en développement. Notant la hausse des sentiments protectionnistes et antimondialistes exprimés par certains dans le monde développé, elle a souligné que le développement des chaînes de valeur régionales et la participation à celles-ci pourraient constituer une voie productive pour les pays en développement qui cherchent à relancer leurs économies. Attirer les investissements sera également crucial pour la reprise, et il faudra donc s'assurer que les incitations nécessaires soient en place.

Mme Jane Kelsey (Professeur de droit, Faculté de Droit, Université d'Auckland) a mis en lumière l'importance de distinguer les réponses immédiates des approches à plus long terme lorsqu'il s'agit de reconstruire les économies et les sociétés. Elle a évoqué quelques efforts de suivi en cours menés par des institutions telles que l'Organisation mondiale du commerce et qui visent à répertorier les mesures prises par les pays en réponse à la COVID-19, dont certaines influent sur les investissements. Elle a fourni des exemples provenant de pays développés, tels que la révision des seuils de filtrage des investissements étrangers, l'imposition de prescriptions de résultats et la définition d'autres conditions pour l'IDE. Mme Kelsey a en outre noté que même si bon nombre de ces mesures pourraient être discutables en termes de leur légalité en vertu des règles internationales en vigueur relatives au commerce et à l'investissement, les États exportateurs de capitaux les ignorent — comme ils l'avaient fait durant la crise financière mondiale — et le régime actuel des accords internationaux d'investissement est mal équipé pour relever ce défi.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

M. Faizel Ismail (Directeur désigné, École de gouvernance publique Nelson Mandela, Université de Cape Town) a exposé comment les gouvernements africains ont répondu à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19, compte tenu en particulier du nombre de personnes travaillant dans le secteur informel et de la part importante de la population vivant dans des bidonvilles urbains. Il a également mentionné que l'infrastructure sanitaire est généralement limitée sur le continent africain. Malgré ces obstacles, il a déclaré que les gouvernements africains ont été en mesure de répondre efficacement à la crise de la COVID-19 car ils ont agi rapidement pour mettre en œuvre des protocoles sanitaires. Des efforts importants ont également été consentis par les experts en santé publique des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) pour renforcer les capacités locales. Néanmoins, du point de vue économique, il existe des signes inquiétants de taux de croissance négatifs et d'une récession imminente, associés à une dépendance excessive à l'égard des exportations de produits de base et à l'imposition de restrictions à l'exportation par de nombreux pays développés vis-à-vis des produits pharmaceutiques. M. Ismail a souligné l'importance du renforcement des capacités de production sur le continent et de la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations en provenance des économies développées dans des secteurs clés.

M. Kamalinne Pinitpuvadol (Expert juridique, Département des Affaires Économiques Internationales, Ministère des Affaires Étrangères, Thaïlande) a apporté un éclairage sur les expériences de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) dans un contexte défini par plusieurs évolutions parallèles, de la crise de la COVID-19 aux investissements faits par la Chine dans les transports et autres infrastructures de la région en passant par les tensions commerciales persistantes entre les États-Unis et la Chine. La pandémie, d'après lui, est susceptible d'avoir un impact de plus en plus sévère sur l'IDE dans la région. Il a décrit quelques-unes des réunions déjà tenues par les États membres de l'ANASE afin de déterminer comment faire pour améliorer la connectivité de la chaîne d'approvisionnement et atténuer l'impact économique subi par les MPME. Il a également fait référence aux discussions portant sur les mesures de relance potentielles et les moyens d'attirer des investissements.

M. Daniel Uribe (Chargé de programme, Centre Sud) a affirmé que la pandémie de COVID-19 constitue un important rappel de la nécessité de repenser le mode de fonctionnement du système actuel. Les gouvernements et autres parties prenantes doivent aussi se demander comment faire en sorte que l'IDE soutienne les efforts consentis par les pays en développement pour créer des économies plus durables et plus inclusives. Ce faisant, les pays devraient envisager d'équilibrer les stratégies nationales de développement vis-à-vis de la libéralisation de l'IDE, ainsi que de renforcer les industries nationales essentielles et d'assurer leur résilience. Le rôle de l'IDE dans la promotion de l'innovation et dans le soutien à la mise en place de chaînes d'approvisionnement régionales et locales pour la production de biens essentiels doit être pris en compte. M. Uribe a



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

également noté que l'IDE peut être employé pour soutenir les regroupements technologiques, qui peuvent à leur tour permettre la production de fournitures localement stratégiques. Il a ensuite abordé l'équilibre délicat entre la promotion d'un investissement plus résilient et plus responsable et l'assurance que certaines obligations clés des investisseurs soient incluses et respectées.

Il y a eu ensuite une deuxième série d'interventions de la part des panélistes, en commençant par celle de **M. Pinitpuvadol**. Il a insisté sur le fait que les efforts visant à stimuler l'IDE ne soutiennent pas forcément le développement durable, tout en décrivant le rôle qui pourrait être joué par les organismes de promotion de l'investissement dans l'atténuation de ce risque. Il a fourni quelques exemples précis pour illustrer ce point, tels que les efforts déployés par son gouvernement pour encourager l'investissement rapide dans les technologies médicales, ainsi que les travaux entrepris pour garantir que les droits humains et d'autres considérations fondamentales des ODD soient intégrés dans la stratégie de redressement de la Thaïlande.

M. Ismail a réitéré que les CDC Afrique et l'Union africaine mobilisent des efforts coopératifs afin de créer un protocole d'approvisionnement de biens liés à la santé, pour passer ensuite à la mise en œuvre de la phase 1 de la ZLECAf et à l'élaboration d'un protocole d'investissement en phase 2. La ZLECAf ne devrait pas se concentrer uniquement sur la libéralisation du marché, mais également faire du développement durable une priorité absolue. Un point clé consiste à s'assurer que les économies africaines soient moins dépendantes des exportations de produits de base et qu'elles se diversifient davantage, tout en s'efforçant de garantir une valeur ajoutée dans les processus de production. Un autre point clé consiste à renforcer la capacité de production des produits pharmaceutiques et autres produits de santé. La poursuite du développement de chaînes de valeur régionales sur le continent sera cruciale pour améliorer la sécurité alimentaire, compte tenu en particulier des restrictions à l'exportation que certains pays ont imposées sur des produits agricoles importants. Les futurs accords avec les principaux pays développés partenaires devront également être conçus pour permettre aux pays africains de conserver la marge de manœuvre politique nécessaire pour s'industrialiser, et ce de manière durable.

M. Uribe a ensuite fait référence à la Déclaration ministérielle conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement, qui fait actuellement l'objet de négociations par un groupe de membres de l'OMC, déclarant que cet effort doit tirer les enseignements des problèmes posés par le régime des AII. Si cette initiative était adoptée, il serait important de garantir la flexibilité de la mise en œuvre des mesures de facilitation des investissements, en tenant compte des défis auxquels les pays pourraient être confrontés en raison de la crise de la COVID-19, de la fracture numérique, des différents niveaux de développement économique ou d'autres facteurs. Il serait également important de favoriser l'établissement de liens entre les industries étrangères et nationales, par exemple à travers des transferts de connaissances ou des échanges d'expériences.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

M. Uribe a affirmé que les différences entre la facilitation des investissements et la promotion des investissements doivent être reconnues et que les États devront adopter une approche à l'échelle de l'ensemble du gouvernement pour s'assurer que leurs stratégies de politique d'investissement soient cohésives et cohérentes. Les États en développement devront aussi conserver une marge de manœuvre politique suffisante pour protéger certains de leurs secteurs stratégiques, étant donné que le projet d'accord de l'OMC ne fait actuellement pas de distinction entre les secteurs économiques.

Mme Kelsey a mis en lumière la nécessité d'un nouveau modèle de coopération et d'initiatives régionales Sud-Sud, non seulement à cause de la COVID-19, mais aussi en raison de défis de longue date tels que les déficits technologiques et les fardeaux d'endettement. Ces pressions peuvent sérieusement entraver les initiatives axées sur l'innovation et le développement. Un nouveau cadre implique de repenser la manière dont le 21^{ème} siècle aborde le développement. Bien que les technologies soient essentielles à cet effort, on ne peut pas permettre aux grandes entreprises technologiques de maintenir leur emprise sur le plan des données, des plateformes et des chaînes d'approvisionnement. Il faut un programme alternatif en matière de développement. De plus, les pays en développement doivent résister à la pression d'adopter les autres nouveaux programmes qui sont actuellement proposés, que ce soit dans le cadre de l'OMC ou d'un accord de libre-échange (ALE). Il est également crucial de revoir les règles qui empêchent la progression vers ce programme alternatif.

Mme Abebe a décrit plusieurs enjeux que les pays en développement devraient garder à l'esprit lorsqu'ils sont impliqués dans des négociations de partenariat économique avec des pays développés partenaires. Ces enjeux comportent, entre autres, la nécessité de dissocier les négociations commerciales des négociations sur l'investissement ; la nécessité de veiller à ce que le droit de réglementer soit préservé dans les deux types de négociations, non seulement comme moyen de défense contre les requêtes de RDIE, mais comme un droit fondamental ; et la nécessité d'élaborer des modèles de traités nationaux et régionaux susceptibles de clarifier les objectifs respectifs des pays en développement, y compris en matière de développement durable, tout en leur permettant de négocier plus efficacement. Quant au fond de ces accords, les pays en développement devraient éviter de prendre en considération les prescriptions de résultats allant au-delà du contenu des accords de l'OMC ; se concentrer sur les obligations des investisseurs, qui devraient porter sur les droits humains, sur les questions environnementales et sur le travail, entre autres, et qui sont justiciables ; et veiller à ce que ces accords évitent le traitement national avant établissement.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Lors des discussions plénières, les participants ont échangé autour des défis qui émergent lors de la négociation d'accords comportant des éléments relatifs au commerce et à l'investissement, compte tenu des compromis souvent recherchés par les partenaires de négociation ; de l'importance de comprendre les stratégies en cours d'élaboration par les pays exportateurs de capitaux ; du défi présenté par le fait que l'IDE en Afrique vise actuellement l'exportation de matières premières plutôt que les activités à valeur ajoutée ; et de l'importance de la solidarité régionale dans les processus de négociation avec d'autres partenaires. D'autres points concernaient le rôle de la société civile dans les processus politiques internationaux, ainsi que les défis et les opportunités que la COVID-19 a créés pour la société civile et pour la participation du public, étant donné le caractère de plus en plus virtuel de la communication. Les participants se sont également penchés sur le rôle des organismes de promotion de l'investissement pour appuyer de manière durable la reprise après la COVID-19, sur la manière d'intégrer les transferts de technologie dans les accords de libre-échange et autres dispositions, et sur la nécessité pour les négociateurs de contrats d'investissement de garder un œil sur les évolutions intervenant dans d'autres domaines politiques, tels que le commerce électronique ou le commerce des services. Dans l'ensemble, une reprise durable après la COVID-19 exige absolument que les investissements soient responsables et de haute qualité.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 4, mardi 8 septembre 2020

Session en petits groupes 2 : Comprendre l'initiative conjointe sur la facilitation des investissements et sa relation avec l'investissement pour le développement durable

Cette session en petits groupes a impliqué cinq groupes établis selon la préférence linguistique des participants. La discussion du matin, destinée aux interlocuteurs parlant l'anglais, a été animée par **M. Joe Zhang** (conseiller principal en droit, IISD). La discussion du matin pour les interlocuteurs parlant le français a été animée par **Mme Soledad Leal Campos**. Les discussions de l'après-midi, pour les personnes parlant l'anglais, l'espagnol ou le français, ont été animées par **M. Zhang**, **Mme Leal Campos** et **Mme Stefanie Schacherer** (associée, IISD), respectivement.

Les participants aux discussions en petits groupes ont discuté de la question de savoir si l'IDE avait contribué au développement durable dans leurs pays respectifs et, le cas échéant, dans quelle mesure, et de si leurs points de vue en la matière avaient évolué en raison de la COVID-19. Notant la tendance visible dans de nombreuses régions du monde pour les gouvernements de faire passer leur gouvernance de l'IDE d'une approche axée sur la protection vers une approche donnant la priorité à la facilitation des investissements, les participants ont discuté des dispositions proposées étudiées par certains membres de l'OMC en vertu de la Déclaration ministérielle conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement, en se demandant si ces mesures sont essentielles à la facilitation des investissements. Les participants ont également examiné quelles questions, le cas échéant, devraient être abordées en vertu d'un cadre contraignant de facilitation des investissements. De nombreux participants ont mentionné que les discussions et les négociations sur les cadres de facilitation des investissements devraient prendre en compte les objectifs de développement durable des pays relatifs à l'IDE, les capacités des gouvernements à prendre des décisions éclairées, ainsi que leurs différents niveaux de développement, et qu'elles devraient assurer une flexibilité de mise en œuvre pour les pays en développement. En dernier lieu, les participants ont débattu des caractéristiques d'un investissement de qualité qui soutiennent le développement durable et de la manière dont les accords d'investissement pourraient être utilisés pour promouvoir les investissements dotés de ces caractéristiques.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 5, mercredi 9 septembre 2020

Session 3 : Développer un cadre multilatéral afin de régler les différends liés à l'investissement

La troisième séance a permis d'examiner en profondeur les délibérations en cours au sein du Groupe de travail III (GT III) de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui se concentre sur la réforme multilatérale du RDIE. La séance a été animée par **Mme Andrea Laura Mackielo** (Deuxième Secrétaire, Mission de l'Argentine auprès de l'Union Européenne).

Mme Taylor St John (Maîtresse de conférences, Université St Andrews) a donné une vue d'ensemble de la manière dont les discussions du GT III ont évolué et de leur positionnement actuel. Elle a indiqué qu'il existe un consensus clair en faveur de la réforme du RDIE, mais que différents pays affichent différentes priorités de réforme. Elle a également esquissé les trois principaux camps d'opinion en matière de réforme : (i) un groupe souhaitant remplacer le RDIE par un tribunal de première instance et un organe d'appel permanents, (ii) un groupe souhaitant freiner les pires abus et les pires excès du RDIE, tels que le financement par des tiers, tout en conservant le système existant, et (iii) un groupe faisant pression pour une discussion plus vaste autour des fins auxquelles devraient servir les traités d'investissement et sur l'opportunité de supprimer le RDIE ou de repenser la manière dont il traite des droits humains ou des obligations imposées aux entreprises et aux communautés locales. Les lignes de démarcation séparant ces groupes devenant floues, elle a suggéré que la réforme aboutira probablement à de multiples résultats si le processus réussit. Dans le même ordre d'idées, Mme St John a précisé que les États sont peu susceptibles de converger vers le même point final, mais adopteront plutôt une pluralité d'approches.

Mme Kekeletso Mashigo (Directrice du Service Juridique : Commerce international, investissement, règlement des différends. Direction de la politique commerciale, des négociations et de la coopération, Département du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence [DTIC], Afrique du Sud) a exposé certaines idées suggérées par l'Afrique du Sud pour examen individuel ou collectif dans le cadre du processus de la CNUDCI. Il convient en priorité de rechercher une solution équilibrée, acceptable et pratique face aux différends relatifs aux investissements, notamment à travers la prévention des différends et les modes alternatifs de règlement des différends. Elle a également fait valoir la nécessité de renforcer les systèmes juridiques nationaux, à la fois unilatéralement et par le biais de traités, ainsi que l'importance d'épuiser les recours internes avant de passer au RDIE. D'autres options soulevées par l'Afrique du Sud concernent



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

le règlement des différends entre États et l'assurance contre les risques pour protéger les investisseurs.

Mme Kanawan Waitayagitgumjon (Troisième Secrétaire, Département des Traités et des Affaires Juridiques, Ministère des Affaires Étrangères, Thaïlande) a présenté le soutien potentiel pouvant être apporté par un centre consultatif sur le droit international des investissements, en s'inspirant de l'expérience d'une organisation existante, le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL). Elle a suggéré qu'un organe permanent comme celui-ci pourrait être une source de conseils impartiaux et neutres pour les pays en développement, car ses observations sont fondées sur la jurisprudence existante. Il pourrait également servir de plateforme d'échange de savoir-faire en matière de prévention des différends et de délivrance d'évaluations préliminaires des risques dès les premiers stades d'un différend. La conception du centre est importante pour garantir que ses recommandations n'aillent pas à l'encontre des intérêts des pays en développement.

M. Jonathan Bonnitcha (Maître de conférences en droit, Université de Nouvelle-Galles du Sud, et associé IISD) a remarqué que l'orientation procédurale des discussions du GT III de la CNUDCI signifie que ce travail est de nature très technique et que les réformes ne pourront peut-être pas englober certains des plus grands défis inhérents au système de RDIE. Le fait de disposer d'un tel forum pour que les États débattent des options de réforme multilatérale et définissent leur propre programme a en effet une valeur en soi. Ce travail ne devrait toutefois pas faire oublier le besoin de discussions approfondies au niveau national visant à déterminer si ces traités sont vraiment nécessaires ; au contraire, les négociateurs doivent plutôt faire le lien entre certaines des questions techniques en discussion à la CNUDCI, par exemple les codes de conduite des arbitres, et le raisonnement qui sous-tend ces accords. Il a cité en exemple le cautionnement pour frais, qui a fait l'objet d'un article de l'IISD en 2019 et qui illustre certaines des asymétries intégrées dans le système actuel de RDIE. Compte tenu du risque parallèle lié au financement par des tiers, les États ont de plus en plus de mal à obtenir gain de cause dans les arbitrages investisseurs-États. Les indemnités et les dommages-intérêts posent un autre problème qui présente des implications majeures pour les États, surtout lorsque les sentences arbitrales s'élèvent à des centaines de millions, voire des milliards de dollars américains.

Mme Ana Maria Ordóñez Puentes (Directrice de la défense juridique Internationale, Agence Nationale de Défense Juridique de l'État, Colombie) a précisé que malgré l'étroitesse du mandat du GT III de la CNUDCI engendrée par son orientation procédurale, ces mêmes petits détails peuvent faire une différence significative dans les requêtes de RDIE réelles. Certaines questions de fond ont également été abordées lors des discussions sur la réforme, malgré les limites du mandat actuel du GT III de la CNUDCI. Elle a donné un exemple de la manière dont les



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

arbitres appliquent le droit international public, étant donné que le droit international des investissements n'est pas un régime autonome en soi. D'autres questions qui comportent à la fois des éléments procéduraux et de fond comprennent le financement par des tiers, les demandes reconventionnelles et les dommages-intérêts.

La deuxième série d'interventions a démarré par une présentation de **Mme St John** concernant une analyse qu'elle a récemment entreprise avec Mme Anthea Roberts portant sur les options de réforme sur la table et la manière de les présenter à l'aide d'une sorte de « carte mentale », qui pourrait à son tour faciliter les délibérations des États. Leur carte mentale a pris la forme d'un « cadre souple » pouvant être adapté au fil du temps et dont le cercle extérieur comporte un cadre de base autour duquel les protocoles peuvent être insérés. Un cercle intérieur implique une sorte de forum où les États pourraient se réunir et débattre de préoccupations communes. Le cercle du milieu implique alors des protocoles spécifiques, tels qu'un mécanisme d'appel, ou des règles sur les dommages-intérêts ou sur le financement par des tiers, pour ne citer que quelques exemples. Les États devraient aussi se demander si des normes minimales sont nécessaires pour fournir une sorte de résultat de base pour ce processus multilatéral. Elle a également fait observer que les forums multilatéraux tels que le GT III offrent aux États des occasions privilégiées pour former des coalitions de partenaires partageant les mêmes préoccupations, une possibilité qu'il convient de ne pas ignorer.

Mme Ordóñez Puentes a décrit l'approche proposée par la Colombie pour les résultats du GT III, qui impliquerait une convention multilatérale dotée d'une série de dispositions fondamentales, ou normes minimales, qui serviraient de base de référence. Les États pourraient alors choisir parmi un ensemble de mesures, voire un tribunal multilatéral des investissements, comme ils l'entendent. Parmi les normes minimales que la Colombie souhaiterait voir abordées figurent un code de conduite pour les arbitres, le financement par des tiers, les demandes reconventionnelles et une disposition définissant les différends internationaux relatifs aux investissements comme un mécanisme exceptionnel de règlement des différends.

Mme Waitayagitumjon a exposé la suggestion de la Thaïlande consistant à créer un centre consultatif sur le droit international des investissements, ainsi que la possibilité d'élaborer un mécanisme multilatéral permanent associé à des options de réforme non structurelle. Parmi ces dernières options figureraient le recours aux modes alternatifs de règlement des différends, l'indépendance et l'impartialité des arbitres et le financement par des tiers. Elle a noté que les options de réforme structurelle et non structurelle peuvent être complémentaires entre elles et a suggéré qu'un instrument multilatéral pourrait laisser aux États la souplesse nécessaire pour choisir les options de réforme qui leur conviennent le mieux.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Mme Mashigo a également souligné la valeur de la souplesse dans tout ce qui ressort du GT III de la CNUDCI, ainsi que le chevauchement et la complémentarité de certaines questions en discussion. Elle a aussi mentionné qu'une approche globale exigerait des ressources supplémentaires, étant donné le coût très élevé du programme actuel. Il serait bénéfique de disposer de davantage de temps de discussion.

M. Bonnitcha a noté que la focalisation étroite du mandat du GT III de la CNUDCI sur les questions de procédure n'a pas bien vieilli à la lumière de la pandémie actuelle, ce qui soulève des questions plus vastes quant à savoir si le système global est encore nécessaire et, le cas échéant, pourquoi. D'autres crises surviendront sans doute, tandis que les crises antérieures ont montré que les requêtes de RDIE sont très probables dans ces cas de figure. Les États devront se demander s'ils peuvent continuer avec un système qui permet des sentences arbitrales aussi importantes, certaines d'entre elles s'élevant à des milliards de dollars américains. Il a décrit certaines des options en cours de discussion, telles que le principe de la condamnation aux dépens, qui pourraient apporter une réponse à cette question. M. Bonnitcha a terminé son intervention en faisant référence à l'opportunité offerte par ces forums multilatéraux pour construire des coalitions d'action, même si cette démarche se déroule finalement au niveau national ou régional entre des États partageant la même vision.

Lors des discussions plénières, les participants ont échangé autour des questions que les États devraient garder à l'esprit lors de l'élaboration d'un registre pour un futur organe d'appel ou tribunal multilatéral d'investissement, telles que l'inclusivité et la transparence. Ils ont également examiné dans quelle mesure les États n'ont pas réussi à traiter les demandes reconventionnelles et la question connexe du consentement des investisseurs, ainsi que la question de savoir qui devrait avoir accès à un centre consultatif sur le droit des investissements.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 6, jeudi 10 septembre 2020

Session en petits groupes 3 : Stratégie pour la prochaine session du GT III de la CNUDCI

Cette session en petits groupes a impliqué cinq groupes établis selon la préférence linguistique des participants. La discussion du matin, destinée aux interlocuteurs parlant l'anglais, a été animée par **Mme Nyaguthii Maina** (conseiller en droit international, agriculture et investissements, programme ELP, IISD). La discussion du matin pour les interlocuteurs parlant le français a été animée par **Mme Bernasconi**. Les discussions de l'après-midi, pour les personnes parlant l'anglais, l'espagnol ou le français, ont été animées par **Mme Maina**, **M. Uribe** et **Mme Bernasconi**, respectivement.

Les participants aux discussions en petits groupes ont débattu des options de réforme examinées par le GT III de la CNUDCI et des options prioritaires pour leurs gouvernements respectifs. Constatant que le RDIE représente un privilège exceptionnel accordé aux investisseurs étrangers, de nombreux participants ont souligné qu'il devrait être traité comme une exception plutôt que comme la règle. Certains participants ont également exprimé l'intérêt manifesté par leurs gouvernements pour profiter de l'occasion offerte par le GT III d'entreprendre des réformes exhaustives du RDIE et de s'assurer que ce dernier contribue au développement durable. Dans ce contexte, les participants ont reconnu que les États devront faire preuve d'audace lorsqu'ils soumettent de nouvelles idées. Les participants se sont ensuite intéressés aux questions ou options qu'ils souhaiteraient ajouter à la liste actuelle de la CNUDCI. Enfin, ils ont débattu de la meilleure façon de partager les enseignements tirés des discussions du Forum avec leurs collègues travaillant dans les capitales nationales.



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Jour 7, vendredi 11 septembre 2020

Session 4 : Identifier les voies à suivre après la crise pour les décideurs et les négociateurs de politiques d'investissements

La quatrième séance a été consacrée à un passage en revue des idées soulevées lors des discussions du Forum et à l'examen des options possibles pour l'avenir. Après une introduction de **Mme Bernasconi**, la séance a été animée par **M. Howard Mann** (conseiller principal en droit international, IISD).

Mme Brewin a présenté un résumé de la première séance plénière et de la première session en petits groupes sur les mesures relatives à la COVID-19 qui pourraient faire l'objet de requêtes de RDIE, y compris les mesures sanitaires et économiques. Elle a évoqué l'historique des crises passées et le pic associé des requêtes de RDIE, et la manière dont la crise de la COVID-19 affecte à la fois les États importateurs et exportateurs de capitaux, compte tenu de l'envergure mondiale de la pandémie. Mme Brewin a exposé les différentes réponses possibles soulevées par les participants au Forum, notamment une réponse multilatérale, ainsi que le rôle potentiel que pourraient jouer les communautés économiques régionales afin d'aider les États. Elle a également fait référence à l'importance des responsables des investissements et des avocats du gouvernement pour conseiller les décideurs politiques quant au risque de contestations des mesures liées à la COVID-19 sous la forme du RDIE, ainsi que les options pour défendre ces mesures. À court terme, la suspension du RDIE, la modification des lois nationales autorisant le RDIE ou l'adoption de mesures aux niveaux régional et national pourrait constituer une voie productive pour aller de l'avant. Les États doivent aussi envisager une réponse à plus long terme, par exemple en s'attelant à leur ancien stock de traités ou en bâtissant des approches multilatérales pour protéger les mesures liées à la COVID-19 des requêtes de RDIE. Elle a ajouté que les participants ont également examiné la possibilité de combiner différentes réponses en poursuivant plusieurs approches en parallèle. La poursuite des options diplomatiques et juridiques pourrait également conduire à des résultats prometteurs. Enfin, elle a rappelé que les participants ont souligné que le droit de réglementer est un droit fondamental des États souverains en vertu du droit international coutumier, et que les États doivent être prêts à réaffirmer ce droit.

Après le résumé de Mme Brewin, les participants ont ensuite échangé autour de la nécessité d'une meilleure prise de conscience de ces risques et de l'utilité des plateformes régionales et internationales pour discuter de ces questions. Certains ont évoqué leurs travaux d'examen de l'ensemble de leurs traités bilatéraux d'investissement existants pour déterminer leur approche préférée. Ils ont également réaffirmé le droit souverain de l'État de réglementer en vertu du droit



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

international coutumier et la nécessité à la fois d'exercer ce droit et de le reconquérir tout en redéfinissant les objectifs de développement pour l'avenir.

M. Zhang a présenté un résumé de la deuxième séance plénière portant sur une économie durable et résiliente et des discussions en petits groupes associées. Il a décrit la diversité des points de vue parmi les participants sur la question de savoir si l'IDE avait soutenu le développement durable, même si l'IDE avait généralement apporté des contributions positives à leurs économies. Il a également souligné la nécessité d'une transformation de l'actuel cadre de gouvernance des investissements internationaux afin que les pays en développement conservent leur marge de manœuvre politique et renforcent la solidarité entre eux lors des négociations dans les forums internationaux et ailleurs, et afin que les pays soient soutenus dans leurs renégociations d'accords devenus inadaptés au contexte actuel. Il a également rappelé l'accent mis par les participants sur la qualité, et pas uniquement la quantité, des investissements pour parvenir au développement durable. M. Zhang a décrit la transition en cours allant de la protection des investissements vers la facilitation des investissements, y compris les discussions entre certains membres de l'OMC concernant un cadre multilatéral contraignant pour la facilitation de l'investissement (CMFI) ainsi que les préoccupations de certains pays concernant cette initiative.

Après le résumé de M. Zhang, les participants ont ensuite décrit quelques-unes de leurs expériences nationales au niveau de l'incorporation des questions de développement durable dans les lois sur l'investissement, ainsi que certaines préoccupations à l'égard d'un régime de plus en plus fragmenté pour la gouvernance internationale des investissements. Concernant la facilitation des investissements, certains participants se sont demandés si l'OMC constituait le forum approprié pour discuter de ce cadre de gouvernance.

Mme Maina a présenté un résumé de la troisième séance plénière portant sur la réforme multilatérale du RDIE à la CNUDCI et des discussions en petits groupes associées. Parmi les questions évoquées à maintes reprises au cours de la session en petits groupes, citons l'indemnisation, le financement par des tiers et l'épuisement des recours internes. Quelques participants ont suggéré que les propositions formulées dans ces domaines pourraient être encore plus ambitieuses, par exemple par le biais de nouvelles approches pour le calcul des dommages-intérêts. Les réformes entreprises sous l'égide de la CNUDCI devraient également s'accompagner de réformes aux niveaux national et régional. Les États peuvent également poursuivre leurs efforts pour mettre fin à d'anciens traités ou les renégocier, si tel est leur choix.

Après le résumé de Mme Maina, les participants ont abordé l'option d'un organe interrégional qui pourrait aider à coordonner les États dans la préparation de leurs stratégies vis-à-vis de la CNUDCI. D'autres participants ont également encouragé leurs collègues à commenter les réformes possibles proposées, ainsi que la nécessité d'accroître la visibilité de la réforme du RDIE



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

étant donné les différentes priorités concurrentes gérées par les gouvernements et les régions. L'utilité des groupements et processus régionaux pour discuter des options et des questions de réforme a également été mentionnée.

En réfléchissant aux échanges qui ont eu lieu tout au long du Forum, les participants ont ensuite poursuivi leurs discussions, aboutissant à la liste suivante d'options de réforme et d'actions qui pourraient servir de prochaines étapes pour leurs gouvernements ou organisations respectifs :

- Élaborer et identifier des forums alternatifs pour résoudre les différends relatifs aux investissements autrement que par le biais de l'arbitrage investisseurs-États
- Se rapprocher des partenaires parties aux traités pour suspendre le RDIE pour les mesures liées à la COVID-19
- Examiner et éventuellement éteindre ou renégocier l'ancien stock de traités
 - Par ex., remplacer avec les ALE contenant des chapitres consacrés à l'investissement, élaborer des interprétations conjointes des traités existants
- Élaborer des propositions écrites à la CNUDCI sur des questions clés préoccupantes
 - Par ex., les dommages-intérêts et les demandes reconventionnelles. Si cela ne se fait pas à la CNUDCI, envisager d'autres options avec des pays partageant les mêmes préoccupations.
- Élaborer une soumission conjointe à la CNUDCI qui rassemble des pays partageant la même vision
- Participer plus activement aux discussions du Groupe de travail III de la CNUDCI
- Améliorer la compréhension des discussions autour d'un CMFI et y participer plus activement
- Impliquer le gouvernement à différents échelons (par ex., réseaux de procureurs généraux, décideurs politiques)
- Mettre en place un réseau international d'organisations régionales du monde en développement pour des politiques d'investissement durables
- Élaborer des cadres politiques et de gouvernance nationaux ou régionaux cohérents pour réglementer les investissements
- Encourager la prévention ou la désescalade des différends (par ex., par le biais d'un médiateur)
- Favoriser l'action post-réforme (stratégies collectives et solidarité, espaces national et régional, instruments allant au-delà des accords d'investissement [lois et politiques nationales en matière d'investissement ; contrats])



13th Annual Forum of Developing Country Investment Negotiators

3–11 September 2020 | ONLINE EVENT



Ministry of
Foreign Affairs
of Thailand

Annnonce du 14ème Forum annuel

Mme Bernasconi a présenté **Mme Yewande Sadiku** (Secrétaire exécutive/PDG, Commission nigériane pour la promotion de l'investissement), qui a annoncé que le 14ème Forum annuel des négociateurs d'investissement des pays en développement serait accueilli par le Nigéria. L'intention actuelle des hôtes est d'organiser un Forum en présentiel en 2021, si les conditions le permettent.

Cérémonie de clôture

Mme Bernasconi a prononcé la clôture officielle du Forum en remerciant le gouvernement thaïlandais en tant qu'hôte de la manifestation, l'ensemble des participants au Forum, l'équipe de l'IISD pour leur soutien à l'événement, les interprètes, le Fonds pour la défense du commerce et des investissements (TAF2+), ainsi que la CNUCED, le Centre Sud et le Secrétariat du Commonwealth en tant que partenaires du Forum.

©2020 The International Institute for Sustainable Development
Published by the International Institute for Sustainable Development

Head Office

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: [@IISD_news](https://twitter.com/IISD_news)



iisd.org